



*Maurienne Généalogie vous  
présente ses meilleurs vœux pour  
2013*

### Janvier 2013

Mercredi 2/1	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	<b>Serge Michel</b>		
Lundi 7/1	Débutants	local adh	17h30
	<b>Jo Duc</b>		
Mercredi 9/1	Dépannage, Recherches	local adh	17h30
	<b>Jo Duc</b>		
<b>Jeudi 10/1</b>	<b>Relevés dépouillements</b>	<b>local adh</b>	<b>16h30</b>
	<b>Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole Sambuis</b>		
Mercredi 16/1	Paleo lecture d'actes	local adh	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney</b>		
Mercredi 23/1	permanence rencontre	local tous	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney et d'autres</b>		
Mercredi 30/1	permanence rencontre	local tous	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney et d'autres</b>		

### Février 2013

Mercredi 6/2	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	<b>Serge Michel</b>		
Lundi 11/2	Débutants	local adh	17h30
	<b>Jo Duc</b>		
Mercredi 13/2	Dépannage, recherches,	local adh	17h30
	<b>Jo Duc</b>		
Jeudi 14/2	Relevés dépouillements	local adh	16h30
	<b>Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole Sambuis</b>		
Mercredi 20/2	Paleo lecture d'actes	local adh	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney</b>		
.Mercredi 27/2	permanence rencontre	local tous	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney et d'autres</b>		

### Le mot du Président

Les temps forts de 2012 sont surtout concentrés dans la deuxième partie de l'année : journée-rencontre aux Albiez, visite des archives de Turin, Forum Régional de Givros, Forum des Marmottes,.....

Notre local a été partiellement réaménagé avec la mise en service d'une mini salle de lecture avec une étagère contenant l'ensemble des relevés en lieu et place du hall d'accueil. Cela devrait permettre d'effectuer de véritables recherches en toute quiétude. Le parc informatique de l'association a lui aussi subi un lifting complet avec le renouvellement du PC fixe et du portable ainsi que la réouverture d'un accès internet particulièrement apprécié des débutants.

2012 a vu aussi le lancement de nouveaux projets pour notre association : la mise en place d'un nouveau site internet plus performant et intégrant nos bases de données issues de nos relevés de ces dernières années. Leur mise en œuvre s'avère cependant plus laborieuse : aspects techniques et financiers pour le site, cadrage et limites du projet émigration. Un démarrage effectif est espéré pour 2013, placé plutôt sous le signe des rencontres. En effet deux journées seront proposées à cet effet et les lieux sont définis mais pas encore les dates, très probablement en août. Ce sera Fontcouverte et Valloire. Enfin notez déjà dans vos carnets ou vos smart-phones, c'est plus moderne, la date de notre assemblée générale, samedi 20 avril. Que la nouvelle année vous apporte tant sur le plan personnel que généalogique et associatif, santé, prospérité et que la passion des ancêtres vous anime encore et toujours.

**BONNE ANNÉE**

Jean Marc Dufreney





Une aventure aux dimensions humaines:  
L'Auberge de jeunesse de Toussuire.

1947. La France, la Savoie, la Maurienne se relèvent tout doucement de l'effroyable cataclysme des 5 ans de guerre

passés. On panse tant bien que mal les plaies, on essaie de rebâtir dans tous les domaines. Les jeunes qui, pendant cinq ans n'ont eu bien souvent le choix qu'entre le STO (Service du Travail Obligatoire en Allemagne) et la lutte armée dans les maquis, aspirent à des activités plus pacifiques. Tout naturellement, le sport offre un pôle d'attraction.



*Noël 1947 à avril 1950  
Chalet d'alpage loué à la saison*

La station de la Toussuire est en train de naître et le groupe de Saint Jean des Auberges de Jeunesse voit là une opportunité unique de rassembler et d'impliquer ses adhérents. Dans un premier temps, pour l'hiver 1947/1948, est loué un chalet d'alpage. Il faut savoir qu'à l'époque, la route n'arrive qu'à la Rochette et qu'il reste encore, après, une heure de marche. Le transport du moindre matériau pour l'amélioration se fait à dos d'homme, au mieux de mulet.

Va commencer alors ce qui, pendant plusieurs années, va être le cauchemar des organisateurs: aménager, entre la fin de l'estive et le début de l'hiver et la première neige l'intérieur du chalet dévolu pen-



*Hiver - Le télésiège (1250m. de long. 400m de dénivellation)  
et les pistes de la Verdette vues de la terrasse de l'A.J.*

dant l'été à l'hébergement du bétail. Le problème se posera à l'inverse au printemps, entre la fin de la saison de ski et « l'amontagnage », le chalet devant alors être rendu à sa destination

première. L'obstination des responsables va permettre de mettre à la disposition d'une dizaine de jeunes, pendant les week-ends, une pièce habitable qui servira à la fois de cuisine, de salle à manger et de dortoir. Pendant trois ans, cette situation va s'améliorer grâce à l'opiniâtreté de tous pour amener la capacité du chalet, par des aménagements successifs jusqu'à vingt cinq hébergements possibles. En 1949, c'est même soixante dix vacanciers qui seront hébergés et la renommée grandit puisque ce sont des amis belges qui ont contacté les responsables!

L'AJ de Toussuire est victime de son succès! Entre-temps, une terrasse a été aménagée pour éviter de patauger dans la neige et la boue.

Cet état de fait ne pouvant perdurer, il est décidé de se lancer dans la construction. Dans l'immédiat, les diverses prospections conduisent vers des baraquements provisoires qui avaient servi à héberger les sinistrés de la guerre, vendus à bas prix par le MRU (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) et qu'il est possible de démonter et de remonter sans problème. Un terrain est acheté -mettant les maigres réserves financières dans le rouge- au pied de la plus grande remontée de l'époque, la Verdette. Au moins est-il proche de la ligne électrique et de l'adduction d'eau, luxe suprême qui n'existait pas dans le chalet. Le baraquement qui convient au



*16 septembre 1950 - Neige sur le camp*

projet mesurera 27m sur 7.

La saison d'été étant, en montagne (la Toussuire est à 1800 mètres), relativement courte -trois mois environ-, la construction commence le 10 juillet 1950, trop tôt, en tout cas, avant que les autorisations ne soient toutes accordées, ce qui provoquera des migraines aux responsables.

Les bénévoles ne boudant pas le chantier et s'improvisant spécialistes de tous les corps de métier, le bâtiment « Toussuire 1800 » sera opérationnel à Noël 1950.

De ce jour, l'auberge pourra ouvrir hiver et été, un père aubergiste étant mis en place à demeure. Plus de souci de ravitaillement, plus de corvées de cuisine ou de vaisselle, les séjours sont devenus de vraies vacances. Skis et chaussures sont loués à prix réduit, l'enseignement du ski est également dispensé.

La saison d'hiver totalisera 2304 journées pour 280 passagers, la saison d'été qui suivra 1357 dont 750 en camping.

Beau succès, à mettre au crédit de l'entêtement d'une poignée de bénévoles.

Pas question pour autant de s'endormir sur ses lauriers et l'expérience de l'hiver ayant révélé quelques lacunes, voire quelques gouttières, il est décidé de mettre l'été à profit pour remplacer un panneau de bois extérieur par un mur en dur, du côté exposé au mauvais temps.

Encore une fois, il va s'agir d'une course contre la



montre, la neige en août et septembre venant perturber les travaux, et ceux-ci seront terminés de justesse pour l'hiver 1950/1951. Heureusement, car la saison d'hiver débute en fanfare: le week-end du 1er janvier voit arriver 104 personnes dans un hébergement prévu pour 40, et ce pendant quatre jours, au grand dam des sphères supérieures du mouvement A.J.

Au bilan, 3239 hébergements pour 368 passagers.



L'été 1952 sera plus calme, et pour sa seconde saison estivale, l'auberge ne totalisera « que » 439 hébergements pour 48 passagers. Cette occupation réduite permettra de mettre au point de nouveaux aménagements, d'aménager la terrasse, de badigeonner l'intérieur, d'améliorer la route d'accès.

La situation économique de 1952/1953 fait que la fréquentation fléchit nettement, et le nombre d'hébergements, 2316 pour 246 passagers permet une occupation mieux en rapport avec la capacité de l'auberge. Les animations –essentiellement enseignement du ski– se déroulent également mieux.

L'été 1953 connaîtra une situation particulière. D'une part, de nom-



breux « ajistes » étrangers fréquenteront la structure. D'autre part, la fréquentation sera « plombée » par l'environnement social et les nombreuses grèves qui vont paralyser le pays. Néanmoins, les travaux habituels de l'été seront encore au programme, tant il est bien connu que « cent fois sur le métier..... ».



D'après l'historique rédigé en octobre 1953 par le Groupe de Saint Jean des Auberges de Jeunesse, mis à disposition par

**Simone et Philippe Coupet.**

Cet emprunt au rapport ne porte que sur l'historique de la construction de la structure. Le rapport comprend aussi les coûts de l'achat du matériel (assez peu compréhensible pour nous, aujourd'hui, car notre monnaie a changé deux fois depuis: un euro=655,957 francs de l'époque) mais des chiffres parlent tout de même: en trois saisons, c'est plus de 10000 journées/ hébergement qui ont été comptabilisées. Ce qui au départ n'était qu'un chalet d'alpage où on peut supposer que « ça sentait bon la campagne » a laissé la place à un bâtiment où sont reçus 20 garçons et 20 filles. Le rapport déplore qu'en 1953 les conditions sanitaires soient encore rudimentaires (2 wc, pas de douches) mais tous est mis en œuvre pour que les travaux soient effectués dans les meilleurs délais. A l'été 1953, le projet d'extension prévoit de porter la capacité à 60 personnes avec sanitaires, douches (et comble du luxe, de l'eau chaude!) mais plus question de faire travailler uniquement des bénévoles, la technicité des travaux requiert des professionnels.



Il reste de cette aventure un superbe élan d'enthousiasme qui, à une époque où les blessures du grand traumatisme de la guerre ne sont pas encore toutes refermées va permettre à une équipe de jeunes de réaliser tout en partant de rien. Il est comme cela des leçons d'espérance qui traversent le temps.

Pierre Blazy.

## Archives Diocésaines

La prochaine visite aux Archives Diocésaines aura lieu le 2 janvier 2013. Rendez-vous –pour les inscrits– devant la porte de l'Evêché, rue du Collège, à 14 heures 30. Des places sont encore disponibles, faites vous connaître auprès de Jean marc Dufreney:

Jean-marc.dufreney@laposte.net ou 0479643495

## Haro sur le.....savoyard!

**Une affiche placardée sur les murs de Paris aux environs de 1850 . Elle est signée « un ouvrier ».**

« Des étrangers, les Savoyards, inondent la capitale. Cette peuplade envahissante porte un grand préjudice au pays. Ne serait-il pas temps d'y mettre un terme et d'arrêter ce torrent qui déborde sur la France? Le Gouvernement doit protection à la classe ouvrière.....Est-il juste que des étrangers viennent moissonner les ressources du pays?

Il y a en France 94000 Savoisiens. Ils sont économes, gagnent beaucoup et dépensent peu; le moins qu'ils peuvent mettre de côté chaque année s'élève au minimum à 500 francs. Je ne veux pas qu'on dise que j'exagère: je réduis cette somme de moitié; je multiplie 250 par 94000; cela donne la somme énorme de 23 millions 500000 francs! Cette somme est enlevée au commerce de détail. Soyons généreux, mais que cette générosité ne soit pas douloureuse!

De quelle utilité nous sont ces Savoyards? Quelle industrie ont-ils apportée en France? Si ce n'est de nous agripper nos pièces de 5 francs? Les commissionnaires de tous les chantiers de Paris sont français. Mais le travail leur est enlevé par les Savoyards et ces malheureux restent les bras croisés.

A toutes les stations des chemins de fer: partout des savoyards!

La banque, le Trésor, les messageries, les hôtels de vente, tous les grands établissements: partout des Savoyards. Ils envahissent jusqu'aux sellettes des malheureux décrotteurs, les ponts, les quais, les boulevards, les rues: toujours des Savoyards.



Les pièces de 5 francs qui entrent dans leur gousset n'en sortent plus!  
En Savoie, ils appellent la France leur Californie. Expatriez-vous, Français! Faites place aux Savoyards! On a bien crié, bien fait du bruit contre les Jésuites mais les Savoyards sont mille fois plus onéreux par leur empiètement continu.

Ce n'est pas tout: ils ont causé la ruine de plusieurs de nos établissements; ils empêchent beaucoup d'autres de se former.....  
S'ils n'étaient pas là, on ne verrait plus d'ouvriers sans ouvrage, plus de domestiques sans place, plus de vagabonds.....  
Il y a parmi eux des fils de fermiers, des gens aisés. Seuls les malheureux restent dans leur pays pour cultiver les terres.....  
Serait-il donc injuste d'exiger une parcelle des trésors qu'ils nous enlèvent chaque année? Ne serait-il pas bien de leur imposer de payer un impôt (patente) de 2 francs par mois, 24 francs par an: cette somme serait affectée à quelques maisons de retraite, pour des personnes âgées et sans ressources?  
Cette pétition devant être présentée de nouveau à la Chambre nouvelle, est-il un Français, riche comme pauvre, qui refuserait de donner son adhésion? »

Notre vingtième et unième siècle, si prompt à stigmatiser toutes les immigrations, -avec, d'ailleurs, la même mauvaise foi qu'en 1850- qu'elles soient italienne, espagnole, portugaise, polonaise, maghrébine, africaine ou des Balkans, n'a, en définitive, rien inventé, et n'oublions pas qu'à l'époque, pour les parisiens, les savoyards étaient de vrais « étrangers »!

Relevé par Henry Magnin de Valloire.

## La séance de dépouillement du deuxième mercredi de chaque mois.

Depuis le mois d'octobre, elle a lieu le deuxième jeudi du mois. Nous sommes régulièrement trois. Nous avons souvent la visite de Pierrot, étant un « latiniste » chevronné, sa présence est très appréciée.

En début d'année, nous avons terminé le dépouillement de St Pierre de Belleville, (N M D), ce qui représente environ 7400 actes. Depuis nous besognons sur Epierre et nous pensons terminer prochainement. Les registres de cette paroisse sont beaucoup plus difficiles à transcrire, que ceux de St Pierre, mais avec de la persévérance on y arrive.

Nicole, Désiré et Thierry

## Le patronyme

Une tradition millénaire  
« La femme donne la vie, l'homme donne le nom » et ce principe trouve sa source dans une tradition féodale liée à la **transmission des biens aux générations suivantes** par le mâle ou le patriarcat. Jusqu'à présent en France, le droit accordait et accorde encore une priorité au patronyme (pater=père). Dans le cas d'une **filiation légitime** (dans le mariage), l'enfant né de parents mariés **reçoit systématiquement** le nom de celui qui le reconnaît, avec une priorité donnée au nom du père si les deux parents reconnaissent l'enfant. Depuis **1995**, la loi donne la possibilité à toute personne d'accoler à son nom celui de son parent qui ne lui avait pas transmis le sien. Les enfants qu'ils soient légitimes ou naturels **peuvent accoler** le nom de leur mère à celui de leur père ou inversement. Mais dans ce cas il ne s'agit **que d'un simple usage** qui ne modifie en rien l'état civil. Ce nom d'usage ne peut **donc pas être transmis aux héritiers**.

La loi remonte à l'ère Jospin. Le député PS Gérard Gouze avait fait voter à l'Assemblée Nationale en février 2002, en fin de législature une proposition de loi (...)le ministre suivant Christian Jacob, ne poussa pas les choses et la loi allait rester dans les cartons.(...)

En mai **2003**, les députés votent **le report de l'application de la loi sur le patronyme à janvier 2005**. La seule chose acquise entre temps fut la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille. Cette nouvelle loi remplace le mot : « **patronyme** » par les mots « **nom de famille** » dans les textes de loi concernés.

A partir du **1<sup>er</sup> janvier prochain**, les enfants nouveau-nés pourront porter comme « nom de famille » au choix, le nom de la mère, celui du père, ou les deux accolés, dans un sens ou dans l'autre.

Les parents pourront trancher ce dilemme à la naissance de leur aîné, et ils traceront ainsi la voie pour l'ensemble **de la fratrie** : le choix de ce nom sera irrévocable et il concernera tous les enfants à venir nés du même père et de la même mère.

Mais tout n'est pas simple : **comment juxtaposer deux noms**, tout en leur gardant une certaine autonomie pour qu'aux générations suivantes on puisse encore les distinguer ? Un simple trait d'union ne suffit pas. En mettre deux ? La chancellerie envisage d'utiliser un **double trait d'union** ;

Exemple : si M. Duverney-Guichard fonde une famille avec Mme Collet, les enfants pourront s'appeler (notamment) « Duverney-Guichard-Collet ». Ainsi lorsque les enfants eux-mêmes auront une descendance, on pourra choisir de transmettre le nom (simple ou double) du père celui de la mère, ou un mixte des noms des grands parents paternels ou maternels...même si la limite est fixée à deux noms maximum, cela laisse beaucoup de possibilités...

Les circulaires explicatives circulent dans l'administration, les formulaires ont été revus afin de pouvoir accueillir des noms à rallonge (..) D'un autre côté, ce n'est pas parce que la loi le permet que les parents useront de ces nouvelles possibilités. Comme le montre l'exemple récent de l'Allemagne, la tradition est bien ancrée et les comportements ne changeront pas du jour au lendemain.

Relevé en mai 2012 dans Famille et Généalogie Par Eliane Stasia.

## Cotisations 2013

La période de renouvellement de l'année est aussi celle du renouvellement des cotisations pour l'année qui vient. Alors à votre chéquier, Marie Françoise attend de vos nouvelles!

## Papillotes et chocolat



C'est le 26 décembre qu'a eu lieu la cérémonie traditionnelle des papillotes et chocolats. Une joyeuse équipe s'est retrouvée au sanctuaire de Villargondran où officiaient les grands prêtres Jo Duc et Jean Marc Dufrenoy. Bonne humeur et convivialité ont été au menu et le verre de l'amitié a salué la prochaine nouvelle année.



Pierre Blazy.